



NOTE D'INFORMATION N° 066 -/SEPMBPE/DGD/du 11 AVR. 2019

Objet : Prix minimum garanti d'achat bord champ
de cacao au titre de la campagne intermédiaire 2018/2019.

Réf : - CCC/0573-19 DG-KBY/CSJ-TS/BKO/SBO du 02/04/2019
- DECISION N°008-19/2019 FIXANT LE PRIX MINIMUM GARANTI
D'ACHAT BORD CHAMP DE CACAO AU TITRE DE LA CAMPAGNE
INTERMEDIAIRE 2018/2019.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la décision du Conseil du Café-Cacao en date du 01 avril 2019 visé en référence, le prix minimum garanti d'achat bord champ de cacao au titre de la campagne intermédiaire 2018-2019 est fixé à sept cent cinquante (750) FCFA/Kg.

Tout opérateur qui ne respecterait pas ce prix minimum garanti s'exposerait aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage, en conséquence, l'ensemble des services à mettre à jour les registres pour tenir compte de cette donne.



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National